

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1546

28 mai 2016

SOMMAIRE

Airbase S.à r.l.	74199	Enim S.A.	74162
Ardi Immo Sicav	74167	Famosa Luxembourg S.C.A.	74163
ATI Lux Holdings S.à r.l.	74196	FB Real S.à r.l.	74163
Aviva Investors Cells SCSp	74204	Fenan S.A.	74184
BA-C1 S.C.A.	74168	Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Lu- xembourg	74163
Belim S.A.	74206	Finnlux SA	74163
Betulux S.A.	74206	Firewater Two S.à r.l.	74163
BRU II GP S.à r.l.	74202	Flexible Five SICAV-SIF	74166
Building and Office Investment S.A.	74208	FO DBH S.A.	74165
Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl	74208	Fundland	74165
Cam Luxembourg G.m.b.h.	74165	Garage Rodenbourg S.à r.l.	74162
Carmelia Investments S.A.	74165	Geopetrol Holding S.A.	74166
Caromil S.A.	74165	Gerveste S.A.	74166
Cattleya Finance S.A.	74167	Gestion Administration Défense 915 S.A.	74166
CJF Construction Sàrl	74184	Global Opportunities S.à r.l.	74166
Cleveland Properties S.à r.l.	74208	Icar S.à r.l.	74207
Corning Finance Luxembourg S.à r.l.	74208	Interocean Shipping and Investments SA	74208
Décorlux S.à r.l.	74164	Investment and Tecnologi S.A.	74167
DEICHTHAL Spf S.A.	74162	JP Residential XII S.à r.l.	74207
Domange Participations S.A.	74164	JP Residential XI S.à r.l.	74207
Doradus, S.à r.l.	74164	Pacific Mezz Investco S.à r.l.	74164
Dream Luxco S.C.A.	74162	Pérez Capital S.A.	74167
Elia Re S.A.	74162		

Garage Rodenbourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.897.

Les déclarations au 31 décembre 2014 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels

et

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2014 de la maison mère RODENBOURG PARTICIPATIONS S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Rodenbourg / Pierre RODENBOURG.

Référence de publication: 2016087693/14.

(160055366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Dream Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016087612/10.

(160055407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

DEICHTHAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.04.2016.

Référence de publication: 2016087619/10.

(160056059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Elia Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.097.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016087638/10.

(160055954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Enim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 154.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016087641/10.

(160055795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Firewater Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 194.119.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Ariane Klaps

Gérante B

Référence de publication: 2016087660/13.

(160055695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 145.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia S.A., Fidelia, Corporate & Trust Services S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2016087657/11.

(160055983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 152.559.

Les comptes annuels au 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016087656/10.

(160055346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

FB Real S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016087662/10.

(160056137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Finnlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 166.667.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016087668/10.

(160055549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Doradus, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 196.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Pour compte de Doradus Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2016087611/12.

(160055918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Decorlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 108.331.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DECORLUX S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016087618/12.

(160055912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Domange Participations S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 156.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016087621/10.

(160056086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Pacific Mezz Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 156.397.

Nach dem Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 22 März 2016 wird:

- Frau Tara Nicklin als Geschäftsführer mit Wirkung vom 7 März 2016 abgerufen; und

- Herr Robin Jarratt, geboren am 16 Juni 1972 in Bradford, Vereinigtes Königreich, mit professioneller Adresse 1st Floor York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Vereinigtes Königreich, als Geschäftsführer A (Franz.: gérant A) der Gesellschaft und Mitglied des Verwaltungsrates (Franz.: conseil de gérance) mit Wirkung vom 7 März 2016 genannt. Sein Mandat streckt sich über einen unbegrenzten Zeitraum hinaus.

Die Zusammensetzung des Verwaltungsrates (Franz.: conseil de gérance) besteht hiermit wie folgend:

- Robin Jarratt, Geschäftsführer A,

- Michael Kidd, Geschäftsführer B,

- Kathryn O'Sullivan, Geschäftsführer B und

- Lenny Marlina, Geschäftsführer A

Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083783/20.

(160050399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Cam Luxembourg G.m.b.h., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 241, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 136.202.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENNER S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2016087577/13.

(160055862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Carmelia Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CARMELIA INVESTMENTS S.A.
Signature

Référence de publication: 2016087579/12.

(160055949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Caromil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 154.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087581/9.

(160055689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

FO DBH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 10, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 81.822.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016087672/10.

(160055362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Fundland, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.053.

Le bilan au 31/07/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016087674/10.

(160055959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Gerveste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.869.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016087704/12.

(160055450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Geopetrol Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016087702/10.

(160056096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Gestion Administration Défense 915 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 120.701.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016087705/10.

(160055492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Global Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 176.424.

Les comptes annuels au 29 décembre 2015 de liquidation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016087680/11.

(160055383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Flexible Five SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.727.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016087669/11.

(160055765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Ardi Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 42.676.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2016.
Référence de publication: 2016076995/10.
(160042328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Investment and Tecnologi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 63.436.

—
Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011 modifiant la première version ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro de dépôt L140029933.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016087789/11.

(160056042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Cattleya Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 153.930.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016087557/10.

(160055742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Pérez Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 139.666.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Pérez Capital S.A.

Référence de publication: 2016085426/24.

(160052904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

BA-C1 S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 204.334.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

1. Côteaux Investment Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 192360,

here represented by Mrs Kalliopi FOURNARI, employee, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Côteaux CoInvest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 192391,

here represented by Mrs Kalliopi FOURNARI, employee, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and by the officiating notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxy-holder of the appearing parties requested the officiating notary to record the incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) whose articles of association shall read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. Unless the context otherwise requires, the following terms shall be construed as follows:

AdoreMe	means AdoreMe, Inc., a company organised under the provisions of the General Corporation Law of the State of Delaware, having its registered office located at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, County of Kent, USA.
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
A Shares	means the preferred shares in registered form in the share capital of the Company having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000) each and having the rights attached thereto as provided in these Articles; and "A Share" means any of them.
B Shares	means the ordinary shares in registered form in the share capital of the Company having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000) each and having the rights attached thereto as provided in these Articles, to be issued by the Company to the Other Limited Shareholders; and "B Share" means any of them.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
C Share(s)	means the preferred share(s) in registered form in the share capital of the Company having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000) each and having the rights attached thereto as provided in these Articles, held by the General Partner in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire commandité) of the Company.
Company	means BA-C1 S.C.A.
Company Law	means the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
General Partner	means Côteaux Investment Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 192360.
Limited Shareholder(s)	means the Special Limited Shareholder and the Other Limited Shareholders and "Limited Shareholder" means any of them.
Other Limited Shareholders	means the holders of the B Shares (once issued).
Shareholders	means the persons registered in the register of Shares of the Company as the holders of the issued Shares from time to time and "Shareholder" means any of them.
Shares	means the A Shares, the B Shares and the C Share(s).
Special Limited	means Côteaux CoInvest S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086

Shareholder Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 192391.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “BA-C1 S.C.A.” The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in AdoreMe, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

Art. 4. Duration of the Company. The Company is formed for a period of seven (7) years, ending on February 26, 2023 (the “Initial Period”). The duration of the Company may be reduced or prolonged by a resolution adopted by the General Meeting in accordance with article 12.

Art. 5. Registered Office. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, by a decision of the General Partner.

The General Partner may consider that extraordinary political or military developments or events are imminent or have occurred which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad. In such circumstances, the General Partner may temporarily transfer abroad the registered office until complete cessation of these extraordinary circumstances. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, despite the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at forty thousand US Dollars (USD 40,000), represented by:

a) three (3) A Shares, having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000) each held by the Special Limited Shareholder; and

b) one (1) C Share, having a nominal value of ten thousand US dollars (USD 10,000) held by the General Partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company.

B Shares may also be issued by the Company.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical (including, without limitation, the Class B Shares), except to the extent otherwise provided by these Articles or the Company Law.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value shall be transferred. The sums credited to the premium account may be used to pay for any Shares that the Company may repurchase from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders in the form of a dividend and/or to allocate funds to the legal reserve.

The authorized share capital of the Company is set at thirty million US Dollars (USD 30,000,000).

The subscribed share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below. In case of a share capital increase through the issuance of new shares, each Shareholder has a preferential subscription right to subscribe new shares, whether such share capital increase shall occur by way of a contribution in cash or a contribution in kind.

The General Partner is authorised (during a period of five years ending on February 26, 2021 subject to renewal decided by the General Meeting and adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below) to:

a) increase on one or several occasions the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorised share capital and to issue such type and number of Shares, with or without share premium, as the General Partner may determine; and

b) record by way of notarial deed each and any issuance of Shares and to amend article 6 of these Articles and the register of Shares of the Company accordingly.

Art. 7. Shares. All Shares are and will remain in registered form (actions nominatives), fully subscribed and entirely paid up.

A register of Shares will be kept at the Company’s registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid up on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfer/subscription as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify his/her/its address and any change thereof to the Company by registered mail.

The Company may rely on the last address received from a Shareholder. Ownership of the Shares will be established by the entry in the register of Shares.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

The Company will recognise only one (1) owner per Share. Where a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule applies in case of a conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire).

Art. 8. Redemption of Shares. Save as otherwise agreed between the Company and the Shareholders, Shares shall not be redeemable at the option of the Shareholders.

Shares can be redeemed by the Company in accordance with the Company Law, except for the C Share(s).

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1 Permitted Transfers

Notwithstanding the provisions herein, the provisions of article 9.3 (Right of first refusal) and article 9.4 (General Partner's prior approval) shall not apply with respect to any transfer of B Shares by any Shareholder to any of its Affiliates ("Permitted Transfer").

For the purposes hereof, the term "Affiliate" means, with respect to a Shareholder, any person controlled by, controlling or under common control with that Shareholder; and "control" in this context means the holding of more than 50% of the share capital and/or the voting rights of a person or otherwise having the ability to appoint the executive officers of a person or the majority of the board members of a person (provided however that, for the purposes hereof, none of the Shareholders shall be deemed to be an Affiliate of the Company).

In the case of a Permitted Transfer to an Affiliate, where such Affiliate subsequently is about to cease to qualify as an Affiliate of the original holder of the B Shares that were transferred to it and thus become a former Affiliate, then the Affiliate and such original holder shall ensure that the B Shares are, prior to the transferee Affiliate actually becoming a former Affiliate, re-transferred either to the original holder or to another Affiliate of the original holder of the B Shares that will continue to qualify as the original holder's Affiliate. If the transferee Affiliate fails to do so prior to becoming a former Affiliate, then it shall be deemed to have served a Notification within the meaning of article 9.2 of these Articles, irrevocably offering to sell all of its B Shares at their nominal value to the Limited Shareholders pro rata to their respective holdings of Shares in the Company.

9.2 Transfer notification

Prior to any transfer by a Shareholder (the "Transferor") of part or all of its B Shares (the "Offered Shares") to a Shareholder or third party (the "Transferee"), even if it qualifies as a Permitted Transfer, the Transferor shall first provide notice of the proposed transfer (the "Proposed Transfer") to the General Partner, specifying the identity of the Transferee (Shareholder or third party), the identity of the persons controlling the Transferee (as the case may be), a description of the type and the number of the Offered Shares, the price and any other consideration agreed with the Transferee and a description of how the Proposed Transfer is to be effected including the material terms and conditions thereof (the "Notification"). The Notification shall also include a copy of any written proposal, term sheet or letter of intent or other agreement relating to the Proposed Transfer. Once received by the General Partner, the Notification shall be promptly notified by the General Partner to each Limited Shareholder at the same time and in such a way as to arrive within no more than three (3) Business Days after the date of issue by the General Partner.

9.3 Right of first refusal

In the event of a Proposed Transfer which does not qualify as a Permitted Transfer, each Transferor grants to the other Limited Shareholders (including any Limited Shareholder who is the Transferee), a right of first refusal over the Offered Shares. The Limited Shareholders shall have, as from the date on which the General Partner notifies the Limited Shareholders of the Notification, a period of thirty (30) calendar days to notify the Transferor and the General Partner of their intention to exercise their right of first refusal (the "Right of First Refusal Period"). The Shareholders who have exercised their right of first refusal shall be referred to as the "Accepting Shareholders". If the Transferee is a Limited Shareholder, it shall automatically be deemed to have exercised its right of first refusal and thus to be an Accepting Shareholder.

The following additional terms shall apply to the right of first refusal:

a) The purchase price for each of the Offered Shares shall be:

- in the case of a Proposed Transfer entirely for cash consideration, the purchase price per share agreed upon by the Transferor and the Transferee, or

- in all other cases (in particular, but without limitation, in the event of a gift, inheritance, exchange, contribution, merger or any combination of such forms of ownership transfer), either (i) the fair market value agreed between the Transferor and the Accepting Shareholders or (ii) in the absence of an agreement, the fair market value determined by Deloitte Luxembourg (the "Expert"); it being agreed that if the Expert is not available, refuses or is otherwise not be in a position to carry out its valuation as required herein, the General Partner shall, within ten (10) calendar days appoint an alternative expert. The provisions of article 9.6 shall apply to the valuation by the Expert.

- if an Expert valuation is required, the Right of First Refusal Period shall, in respect of each Limited Shareholder, be extended until thirty (30) calendar days after the date on which such Limited Shareholder receives a copy of the Expert's valuation.

b) The Offered Shares shall initially be offered to the Limited Shareholders pro rata to their existing shareholdings inter se. If the total number of Offered Shares that the Accepting Shareholders agree to purchase is equal or greater to the number of Offered Shares, the Offered Shares will be sold to the Accepting Shareholders pro rata to their respective shareholdings. Any Offered Shares remaining after the expiry of the Right of First Refusal Period (in the event certain Shareholders decide not to exercise their right of first refusal or certain Accepting Shareholders cap the number of Shares they intend to purchase or in case of romp) will be offered by the General Partner (on behalf of the Transferor) (i) in priority to the Special Limited Shareholder (up to such number of Shares as it indicates within five (5) Business Days it wishes to purchase) and then, if any Offered Shares remain, (ii) to the Other Limited Shareholders who are Accepting Shareholders and who must each indicate within an additional five (5) Business Days how many of the remaining Offered Shares they wish to purchase in excess of their original pro rata entitlement (the "Excess Subscribers"). In the event of the remaining Offered Shares being oversubscribed, they shall be allocated to the Excess Subscribers in proportion to their shareholdings inter se. The Right of First Refusal Period shall be extended accordingly and shall expire either when the Special Limited Shareholder indicates pursuant to (i) above that it wishes to purchase all remaining Offered Shares or upon the expiry of the five Business Days referred to in (ii) above.

c) The right of first refusal may only be exercised in respect of all of the Offered Shares (i.e., for the right of first refusal right to be validly exercised, the total number of Shares to be purchased by the Accepting Shareholders, the Special Limited Shareholder (if included in the Accepting Shareholders) and/or the Excess Subscribers must in the aggregate be equal to the number of the Offered Shares);

d) If the right of first refusal is exercised in respect of all of the Offered Shares pursuant to article 9.3 b) above, the transfer of the Offered Shares to the Limited Shareholders shall take place within fifteen (15) days after the expiry of the Right of First Refusal Period;

e) If the right of first refusal is not exercised in respect of all of the Offered Shares pursuant to article 9.3 b) above, the Transferor may (subject to article 9.4) proceed with the Proposed Transfer in strict compliance with the terms of the Notification, provided that such Proposed Transfer is completed within sixty (60) calendar days after the expiry of the Right of First Refusal Period (whereafter, if the Transferor still wishes to sell the Offered Shares, the right of first refusal procedure shall apply de novo).

9.4 General Partner's prior approval

If the Offered Shares are not purchased by the Limited Shareholders pursuant to the right of first refusal procedure set out in article 9.3, then the Proposed Transfer shall be subject to the General Partner's express prior approval. For the avoidance of doubt, transfers that are Permitted Transfers or that are carried out pursuant to the right of first refusal procedure (with the result that all of the Offered Shares are transferred to Limited Shareholders) do not require the General Partner's approval, except if such transfers have any detrimental tax consequences for the Company, in which case such transfers shall be subject to the prior approval of the General Partner.

The General Partner shall within 15 (fifteen) calendar days after the expiry of the Right of First Refusal Period inform the Transferor whether it accepts or rejects the Proposed Transfer, it being specified that the approval may not be unreasonably withheld. In particular, the approval may be denied in the event (i) the Transferee(s) is/are competitors of AdoreMe or holding direct or indirect interests in competitors of AdoreMe, or (ii) the Know Your Customer documents provided by the Transferee(s) to the Company reveal that such Transferee(s) do not comply with laws or regulatory requirements applicable to the Company and/or AdoreMe (including, without being limited to, anti-money laundering laws and regulations). If the General Partner does not notify its approval within this period, then the approval shall be deemed to have been refused.

9.5 General provisions

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer recorded in the register of Shares, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee, by persons holding the suitable powers of attorney to do so, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for under Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

As evidence of the transfer, the Company may also accept instruments of transfer it deems sufficient to evidence the consent of the transferor and the transferee.

9.6 Provisions applicable to the Expert

The Company and the Transferor shall cooperate with the Expert and provide all such information relating to the Company and the Proposed Transfer as the Expert may reasonably require, and the Expert shall be entitled (to the extent it considers appropriate) to base its valuation on such information.

In determining the fair market value of the Offered Shares, the Expert shall apply no premium (entire company or controlling interest sold) or discount (minority interest only sold) in relation to the size of any holding, shall assume a willing buyer and willing seller at arm's length and shall further ignore any restriction on transfer contained in these Articles.

The Expert shall be restricted and limited to determining the fair market value of the Offered Shares and the Expert shall not be authorised to undertake a revision or restatement of the terms and conditions of the Proposed Transfer.

All matters under this article 9.6 shall be conducted, and the Expert's decisions shall be written, in the English language. The Company will request the Expert to deliver the valuation as soon as reasonably practicable. The Expert valuation shall be binding on the parties. The costs of the Expert shall be borne by the Transferor.

9.7 Prohibition on Transfer of A Shares or C Share(s)

Notwithstanding the provisions above,

a) the Special Limited Partner shall not be entitled to transfer its A Shares, except to any of its Affiliates (as such term is defined in article 9.1 of these Articles) and the provisions of that article 9.1 shall apply mutatis mutandis; and

b) the General Partner shall not be entitled to transfer its C Share(s) (except that it shall be obliged to transfer its C Share(s) to a new general partner appointed by the General Meeting pursuant to article 13).

Art. 10. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company.

Art. 11. Annual General Meeting - Other General Meetings. The annual General Meeting must be held, in accordance with the Company Law, at the Company's registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting, on the third Thursday of June of each year at 11.00 am. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the General Partner, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

The minutes of the General Meetings shall be kept at the Company's registered office.

Art. 12. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.

12.1 Convening of the General Meeting

The notice periods and quorum provided for by the Company Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The General Partner shall convene a General Meeting in accordance with the Company Law.

General Meetings (other than the annual General Meeting) shall be held at such places and times specified in the respective convening notices.

Written notices convening any General Meeting shall be sent to all registered Shareholders at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting by registered mail to their address appearing in the register of Shares held by the Company.

Where all the Shares are in registered form, the written convening notices may be sent by registered mail or international courier only.

General Meetings may be held without prior written convening notice if all Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who need not be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is live and ongoing and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by those means is equivalent to presence in person at such General Meeting.

12.2. Decisions of the General Meeting

Each Share carries one (1) vote at General Meetings.

12.2.1. Except as otherwise required by law or these Articles, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital of the Company represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least half (1/2) of the subscribed share capital of the Company is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, in the case of amendments that relate to the objects or the form of the Company, the text of those amendments. Resolutions to change the Articles must be adopted by at least two thirds (2/3) of the votes cast at such a General Meeting.

12.2.2 In addition to the majority provided in article 12.2.1 above whenever the approval of the General Meeting is required, as the case may be, the following decisions or actions shall require the express prior approval of the Other Limited Shareholders who either by themselves or together hold at least fifty percent plus one (50%+1) of the outstanding issued B Shares of the Company:

- a) any amendment of the Company's Articles which may detrimentally impact the rights of the Other Limited Shareholders;
- b) any issue of new Shares without preferential right;
- c) any extension of the Initial Period;
- d) the winding up of the Company (other than pursuant to article 23);
- e) the Company entering into any merger, partnership or joint venture;
- f) the Company creating any subsidiaries;
- g) the Company (or the General Partner, to the extent it may have an impact on the Company) entering into any related party transactions with (i) any of the Shareholders, (ii) any of their respective Affiliates, (iii) any natural person that is a direct or indirect shareholder of the Shareholders or of any such Affiliate, or (iv) any person related by blood, marriage or civil partnership to any such natural person;
- h) the Company commencing, discontinuing or settling any material litigation;
- i) the Company employing any employees;
- j) creating any liens, charges, security interests, mortgages, pledges or any encumbrances whatsoever over any of the Company's assets;
- k) the Company taking out or subscribing to any loan, bonds, debt or borrowings of any kind;
- l) any change in the nature of the business or the purpose of the Company.

However, and except as otherwise required by law, the following resolutions require the unanimous consent of the Other Limited Shareholders to be adopted:

- a) moving the tax base of the Company outside Luxembourg or changing the nationality of the Company;
- b) any increase in the liability of any of the Shareholders, in their capacity as such, towards the Company.

Art. 13. Management. The Company is managed by the General Partner, which shall be the unlimited shareholder (actionnaire commandité) and which shall be indefinitely, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company.

The General Partner may be removed by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority requirements set by these Articles for the amendment thereof, including the affirmative vote of a two-thirds (2/3) majority of the B Shares, upon the occurrence of any of the following events: (a) the conviction of the General Partner, the managers of the General Partner and/or the controlling shareholders of the General Partner of a criminal offence (other than a minor road traffic offence), (b) the General Partner being found guilty by a court of competent jurisdiction to have breached the General Partner's fiduciary or similar duties to the Company under applicable law, (c) the disqualification from acting as a general partner of a company under any applicable law, or (d) the General Partner taking any action or a set of actions that constitute gross negligence, fraud or wilful misconduct, or is reasonably likely to cause material reputational damage to the Company and its business.

Art. 14. General Partner. The General Partner is, in accordance with these Articles, vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

The General Partner is also, except as otherwise provided for in these Articles, vested of the broadest powers in order to proceed to divestment operations.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting by the Company Law or by these Articles fall within the competence of the General Partner.

Art. 15. Limited Shareholders. The Limited Shareholders shall, vis-à-vis third parties, neither participate in nor interfere with the management of the Company. The Limited Shareholders may however, vis-à-vis the Company, exercise such rights as are provided for in the Company Law.

Art. 16. Delegation of management. The General Partner is entitled to delegate the conduct of management of the Company's assets to a third party in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, subject to any contractual arrangement among the General Partner and the Other Limited Shareholders.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner.

The Company shall further be bound by the single signature or joint signature of any person(s) to whom the General Partner has granted specific signatory powers, and only within the limits of those powers.

Art. 18. Liability. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders bear a liability that is limited to the share of the capital they have contributed to the Company. In accordance with article 108 of the Company Law, any Limited Shareholder who signs on behalf of the Company or who carries out an act of management, even by virtue of a power of attorney, shall, vis-à-vis third parties, incur the same liabilities as the General Partner. A Limited Shareholder shall also be jointly and severally liable to third parties for commitments in which it did not participate, if it has regularly managed the business of the Company.

Art. 19. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Art. 20. Audit. The operations of the Company shall be supervised by an independent external auditor - réviseur d'entreprises agréé - (the "External Auditor"). The External Auditor shall be elected for the first time by a resolution to be passed immediately following the incorporation of the Company and thereafter by the annual General Meeting and serve until its successor shall have been elected. A change of External Auditor is subject to the consent of the General Partner.

Should the Company not elect an External Auditor, it will appoint a supervisory board (conseil de surveillance) (the "Supervisory Board") within the meaning of article 109 and following the Company law.

Art. 21. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin each year on 1st January and end on the 31st December.

Art. 22. Annual Accounts. The General Partner shall at the end of every accounting year provide the annual accounts of the Company and an inventory in the form required by the Company Law.

At any time during the period of fifteen (15) days prior to the annual General Meeting, each Shareholder may inspect at the Company's registered office inter alia the above inventory, the Company's balance sheet and the profit and loss account, together with the reports of the General Partner and the External Auditor or the Supervisory Board, as the case may be, of the Company.

Art. 23. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve in accordance with the Company Law. This allocation ceases to be a requirement as soon as the legal reserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company as provided in article 6 of these Articles from time to time, and becomes compulsory again as soon as the reserve falls below ten per cent (10%).

Holders of A Shares, B Shares and C Share(s) shall receive distributions according to the following priority order:

(i) first, the Company shall distribute an amount to each A Share, B Share and C Share in the Company, up to an aggregate amount of the paid-up contribution (nominal and premium) made in respect of any such Share (but taking into account all prior distributions);

(ii) then, any amount available for distribution from net income and/or net capital gains after paying all Shareholders an amount equal to their respective paid-up contributions pursuant to paragraph (i) above, shall be distributed as to eighty percent (80%) to the B Shares and the C Share(s) (pro rata to their respective paid-up contribution (nominal and premium)) and as to twenty percent (20%) to the A Shares (again pro rata to their respective paid-up contribution (nominal and premium)).

Upon the final distribution of all assets of the Company following its liquidation, the liquidator of the Company will require the External Auditor (or another independent external auditor appointed to this effect by the General Partner) to confirm that the Special Limited Shareholder in its capacity as the holder of the A Shares has not, in aggregate, received an amount as carried interest in excess of twenty percent 20% of the profits of the Company. To the extent that the External Auditor or other independent external auditor (as the case may be) is unable to confirm this and identifies an excess, the Special Limited Shareholder shall be required to repay such excess to the Company (which shall distribute such amounts in accordance with the above profit allocation, but in such a way as not to create another excess), provided that the maximum amount that the Special Limited Shareholder shall be required to repay shall be limited to the amount distributed to it, less any taxation paid or payable by it.

The General Partner is authorised to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Company Law.

Art. 24. Dissolution. The Company is not automatically dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the General Partner.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 above. The Company shall be dissolved upon the earlier to occur of (a) the removal of the General Partner (unless a successor General Partner is appointed within 60 days) and (b) the expiration of the Initial Period (subject to extension as provided herein). In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or more liquidators (whether physical or legal persons) appointed at the General Meeting resolving to enter into liquidation. The General Meeting will also determine the powers and remuneration of the liquidator (s).

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 23 above.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and (except for provisions of applicable law that cannot be waived), any agreement entered into from time to time between the Shareholders.

Art. 26. Charges and expenses. Remuneration of the General Partner

The General Partner is entitled to receive from the Company such remuneration as may be contractually agreed with the Shareholders.

Operational expenses

The Company will pay all expenses incurred in the scope of its operation and administration, including (but this list is not exhaustive): services providers (including the External Auditor's fees), legal, corporate and tax costs and fees, accounting costs, costs related to the publishing and posting of any reports and the costs associated with Shareholder meetings or consulting with Shareholders and, bank charges and interest on loans.

The General Partner will bear its own overhead expenses, including compensation of employees, rent, utilities, and other similar expenses. The General Partner will cover liability insurance for managers, officers, employees of the General Partner, and people appointed by the General Partner to be manager, administrator or board member.

Transitional provisions

The first accounting year begins on the date hereof and ends on 31 December 2016.

Subscription and payment

The Articles having thus been established,

- Côteaux Investment Management S.à r.l., represented as described above, hereby declares that it subscribes for one (1) C Share for an aggregate amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000).

- Côteaux CoInvest S.à r.l., represented as described above, hereby declares that it subscribes for three (3) A Shares for an aggregate amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000).

All these shares have been fully paid up by the Shareholders above mentioned by a payment in cash, so that the amount of forty thousand US Dollars (USD 40,000) paid by the Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the officiating notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

Statement

The notary declares that the conditions prescribed by Article 26 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles also comply with the provisions of Article 27 of the Company Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

The parties appearing before the notary, acting as Shareholders of the Company representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting and passed the following resolutions by unanimous vote:

1. ERNST & YOUNG, a public limited company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 47771, is appointed as the External Auditor of the Company; and

2. the address of the registered office of the Company is established at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, declared that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with US, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six février;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé;

ONT COMPARU:

1. Côteaux Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 192360,

ici représentée par Madame Kalliopi FOURNARI, employée, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Côteaux CoInvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 192391,

ici représentée par Madame Kalliopi FOURNARI, employée, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire des parties comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société en commandite par actions dont les statuts sont arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Actionnaire Commandité	signifie Côteaux Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 192360.
Actionnaire(s) Commanditaire(s)	signifie le Special Limited Shareholder, et les Other Limited Shareholders, et «Actionnaire Commanditaire» signifie chacun d'eux.
Actionnaires	signifie les personnes enregistrées dans le registre des Actions de la Société, en tant que détenteurs d'Actions émises, de temps à autre, et «Actionnaire» signifie n'importe lequel d'entre eux.
Actions	signifie les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et l'(les) Action(s) de Classe C.
Actions de Classe A	signifie les actions de préférence nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de dix mille US Dollars (USD 10.000) chacune, ayant les droits attachés auxdites actions, tels que prévus dans les présents Statuts; et «Action de classe A» signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Actions de Classe B	signifie les actions ordinaires nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de dix mille US Dollars (USD 10.000) chacune, ayant les droits attachés auxdites actions, tels que prévus dans les présents Statuts, et qui seront émises par la Société au profit des Other Limited Shareholders; et «Action de Classe B» signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Actions de Classe C	signifie l'(les) action(s) de préférence nominative(s) dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de dix mille US Dollars (USD 10.000) chacune et ayant les droits y attachés, tels que prévus dans les présents Statuts, détenue(s) par l'Actionnaire Commandité en sa capacité d'actionnaire commandité de la Société.
AdoreMe	signifie AdoreMe Inc, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, County of Kent, USA.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Loi	signifie la Loi luxembourgeoise du 10 octobre 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg.
Other Limited Shareholders	signifie les détenteurs d'Actions de Classe B, dès que ces dernières auront été émises.
Special Limited Shareholder	signifie Côteaux CoInvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 192391.
Société	signifie BA-C1 S.C.A.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "BA-C1 S.C.A". La Société est une société en commandite par actions régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans AdoreMe, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée de sept (7) ans, jusqu'au 26 février 2023 (la «Période Initiale»). La durée de la Société peut être réduite ou prolongée par une décision prise par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article 12.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise pour la modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une décision de l'Actionnaire Commandité.

Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante mille US Dollars (USD 40.000), représenté par:

- a) trois (3) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de dix mille US Dollars (USD 10.000) chacune, détenues par le Special Limited Shareholder, et
- b) une (1) Action de Classe C ayant une valeur nominale de dix mille US Dollars (USD 10.000) détenue par l'Actionnaire Commandité, en représentation de sa responsabilité illimitée dans la Société.

Des Actions de Classe B peuvent aussi être émises par la Société.

Les droits et obligations attachés aux Actions sont identiques (incluant sans limitation, les Actions de Classe B), à l'exception de ce qui est été prévu dans les présents Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social émis, un compte spécial de prime d'émission sur lequel toute prime payée pour une Action sera transférée, en plus de sa valeur nominale. Les sommes créditées sur le compte de prime d'émission pourront être utilisées pour le paiement des Actions que la Société rachèterait aux Actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux Actionnaires sous la forme d'un dividende et/ou pour allouer des sommes à la réserve légale.

Le montant du capital autorisé s'élève à trente million d'US Dollars (USD 30.000.000).

Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous. Dans l'hypothèse d'une augmentation du capital social par émission de nouvelles actions, chaque Actionnaire dispose d'un droit de souscription préférentielle sur les nouvelles actions, que cette augmentation du capital soit effectuée en numéraire ou en nature.

L'Actionnaire Commandité est autorisé (pour une durée de cinq ans, prenant fin le 26 février 2021, et sauf en cas de prolongation décidée par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous) à:

- a) augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du montant du capital autorisé et émettre un type et un nombre d'Actions, avec ou sans prime d'émission, tel que décidé par l'Actionnaire Commandité; et
- b) enregistrer sous forme d'acte notarial toute émission d'Actions et modifier l'article 6 des Statuts ainsi que le registre des Actions en conséquence.

Art. 7. Actions. Toutes les Actions sont et resteront nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Actions est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Actions, ainsi que la mention des cessions/souscriptions d'Actions et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Actions de temps à autre. Chaque Actionnaire notifiera à la Société son adresse ainsi que tout changement d'adresse ultérieur par lettre recommandée.

La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Actionnaire qu'elle a reçue. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par l'Actionnaire Commandité.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une

(1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire.

Art. 8. Rachat d'Actions. Sauf s'il en est convenu autrement entre la Société et les Actionnaires, les Actions ne sont pas rachetables au choix des Actionnaires.

Les Actions pourront être rachetées par la Société conformément aux dispositions de la Loi, à l'exception de l'(des) Action(s) de Classe C.

Art. 9. Cessions des Actions.

9.1 Transferts autorisés

Nonobstant les dispositions décrites ici, les dispositions de l'article 9.3 (Droit de Prémption) et de l'article 9.4 (Agrément de l'Actionnaire Commandité) ne s'appliqueront pas aux transferts d'Actions de Classes B réalisée par tout Actionnaire au profit de l'un de ses Affiliés («Transfert Autorisé»).

Pour les besoins des présentes, le terme «Affiliés» signifie, au regard d'un Actionnaire, toute personne contrôlée par, contrôlant, ou sous le contrôle commun de cet Actionnaire; et «contrôle», dans ce contexte, signifie la détention de plus de 50% du capital social et/ou des droits de vote d'une personne ou la possibilité de nommer les dirigeants de cette personne ou la majorité des membres de son conseil (étant précisé que, pour les besoins des présentes, aucun des Actionnaires ne sera considéré comme étant un Affilié de la Société).

Dans le cas d'un Transfert Autorisé à un Affilié, et si cet Affilié est sur le point de cesser d'être qualifié d'Affilié du détenteur d'origine des Actions de Classe B qui lui ont été transférées, et ainsi sur le point de devenir un ancien Affilié, alors l'Affilié et le détenteur d'origine devront faire en sorte que les Actions de Classe B soient, avant que l'Affilié ne devienne effectivement un ancien Affilié, re-transférées soit au détenteur d'origine, soit à un autre Affilié du détenteur d'origine qui continuerait à être qualifié d'Affilié du détenteur d'origine. Si l'Affilié ne réalise pas le transfert avant d'être qualifié d'ancien Affilié, alors il sera considéré comme ayant envoyé une notification au sens de l'article 9.2 de ces Statuts, offrant irrévocablement de céder toutes les Actions de Classe B qu'il détient, à leur valeur nominale, aux Actionnaires Commanditaires, au pro rata de leur détention d'Actions de la Société.

9.2 Notification du transfert

Préalablement à tout transfert effectué par un Actionnaire (le «Cédant») de tout ou partie de ses Actions de Classe B (les «Actions Cédées») à un Actionnaire ou à un tiers (le «Cessionnaire»), même dans l'hypothèse où il s'agirait d'un Transfert Autorisé, le Cédant devra d'abord notifier le projet de transfert (le «Projet de Transfert») à l'Actionnaire Commandité, en indiquant l'identité du Cessionnaire (Actionnaire ou tiers), l'identité des personnes contrôlant le Cessionnaire (selon le cas), une description du type et du nombre d'Actions Cédées, le prix et toute autre contrepartie qui aurait été convenue avec le Cessionnaire et une description des modalités selon lesquelles le Projet de Transfert sera réalisé, y inclus les principaux termes et conditions (la «Notification»). La Notification comprendra également une copie de toute proposition écrite, termes et conditions, lettre d'intention ou tout autre accord en relation avec le Projet de Transfert. Dès lors que la Notification du transfert aura été reçue par l'Actionnaire Commandité, celui-ci devra la transmettre à chaque Actionnaire Commanditaire, en même temps et de la même manière, afin qu'elle leur parvienne dans un délai maximum de trois (3) Jours Ouvrables à compter de sa date d'émission par l'Actionnaire Commandité.

9.3 Droit de prémption

Dans l'éventualité d'un Projet de Transfert qui ne serait pas qualifié de Transfert Autorisé, chaque Cédant accorde aux autres Actionnaires Commanditaires (y compris tout Actionnaire Commanditaire qui serait le Cessionnaire), un droit de prémption sur les Actions Cédées. Les Actionnaires Commanditaires disposeront, dès la date à laquelle l'Actionnaire Commandité leur aura notifié la Notification, d'un délai de trente (30) jours calendaires pour notifier le Cédant et l'Actionnaire Commandité de leur intention d'exercer leur droit de prémption (la «Période du Droit de Prémption»). Les Actionnaires qui ont exercé leur droit de Prémption seront désignés les «Actionnaires Acceptants». Si le Cessionnaire est un Actionnaire Commanditaire, il sera automatiquement considéré comme ayant exercé son Droit de Prémption et donc un Actionnaire Acceptant.

Les dispositions suivantes s'appliqueront au droit de prémption:

a) Le prix d'acquisition pour chacune des Actions Cédées sera:

- convenu par le Cessionnaire et le Cédant, dans l'hypothèse d'un Projet de Transfert effectué pour une contrepartie uniquement en numéraire, ou

- dans toutes les autres hypothèses (y compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, en cas de don, succession, échange, apport, fusion ou toute autre combinaison de ces formes de transfert de propriété), le prix sera soit (i) égal à la juste valeur de marché convenue entre le Cédant et les Actionnaires Acceptants ou (ii) en absence d'accord, la juste valeur de marché telle que déterminée par Deloitte Luxembourg (l'«Expert»); étant entendu que si l'Expert n'est pas disponible, refuse, ou n'est pas en mesure d'effectuer son estimation telle que requise ici, l'Actionnaire Commandité nommera, sous dix (10) jours calendaires, un autre expert. Les dispositions de l'article 9.6 s'appliquent à la présente estimation de l'Expert.

- si une estimation de l'Expert est nécessaire, la Période du Droit de Prémption devra, pour chaque Actionnaire Commanditaire, être étendue pour une durée de trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception par chacun des Actionnaires Commanditaires de la copie de l'estimation de l'Expert.

b) Les Actions Cédées seront initialement offertes aux Actionnaires Commanditaires au pro rata de leurs participations inter se. Si le nombre total d'Actions Cédées que les Actionnaires Acceptants souhaitent acquérir est égal ou supérieur au nombre d'Actions Cédées, elles seront cédées aux Actionnaires Acceptant au pro rata de leur participation respective. Toute Action Cédée restante après l'expiration de la Période du Droit de Prémption (dans l'hypothèse où certains Actionnaires décideraient de ne pas exercer leur droit de prémption, où certains Actionnaires Acceptant plafonneraient le nombre d'Actions qu'ils avaient l'intention d'acheter, ou en cas de rompus) sera offerte par l'Actionnaire Commandité (pour le compte du Cédant) (i) en priorité au Special Limited Shareholder (jusqu'à concurrence du nombre d'Actions qu'il aura indiqué vouloir acquérir dans les cinq (5) Jours Ouvrables) puis, s'il reste des Actions Cédées, (ii) aux Other Limited Shareholders qui devront être des Actionnaires Acceptants et qui devront indiquer dans les cinq (5) jours Ouvrables suivants le nombre d'Actions Cédées qu'ils souhaitent acquérir en plus du nombre d'Actions auxquelles ils ont droit (les «Souscripteurs Excédentaires»). Dans l'hypothèse où les Actions Cédées restantes feraient l'objet d'une sursouscription, elles seront allouées aux Souscripteurs Excédentaires à hauteur de leur participation inter se. La Période du Droit de Prémption sera étendue, à cet effet, et expirera soit lorsque le Special Limited Shareholder indiquera qu'il souhaite acquérir toutes les Actions Cédées restantes en application du paragraphe (i) ou, à l'expiration des cinq (5) Jours Ouvrables mentionnées au paragraphe (ii) ci-dessus.

c) le droit de prémption ne pourra être exercé qu'au regard de la totalité des Actions Cédées (i.e., pour que le droit de prémption puisse être valablement exercé, le nombre total d'Actions qui seront acquises par les Actionnaires Acceptants, le Special Limited Shareholder (s'il est inclus dans les Actionnaires Acceptants) et/ou les Souscripteurs Excédentaires devra en totalité être égal au nombre d'Actions Cédées);

d) si le droit de prémption est exercé pour la totalité des Actions Cédées conformément aux dispositions de l'article 9.3 b) ci-dessus, le transfert des Actions Cédées aux Actionnaires Commanditaires devra être réalisé dans les quinze (15) jours après l'expiration de la Période du Droit de Prémption;

e) si le droit de prémption n'est pas exercé pour la totalité des Actions Cédées conformément à l'article 9.3 b) ci-dessus, le Cédant pourra (sous réserve des dispositions de l'article 9.4) procéder au Projet de Transfert en conformité stricte avec les termes de la Notification, sous réserve que ce Projet de Transfert soit réalisé dans les soixante (60) jours calendaires après l'expiration de la Période du Droit de Prémption (après quoi, si le Cédant souhaite toujours céder les Actions Cédées, la présente procédure de droit de prémption s'appliquera de nouveau).

9.4 Agrément de l'Actionnaire Commandité

Si les Actions Cédées ne sont pas acquises par les Actionnaires Commanditaires en application de la procédure de droit de prémption prévue à l'article 9.3, alors le Projet de Transfert devra faire l'objet d'un agrément exprès et préalable de l'Actionnaire Commandité. Afin d'éviter toute ambiguïté, les transferts qui sont des Transferts Autorisés ou qui sont réalisés en application du droit de prémption (dont il résulterait que toutes les Actions Cédées sont transférées aux Actionnaires Commanditaires) ne sont pas soumis à l'agrément de l'Actionnaire Commandité, à l'exception des transferts qui auraient des conséquences fiscales préjudiciables pour la Société, auquel cas ces transferts seront soumis au droit d'agrément de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité disposera d'un délai de 15 (quinze) jours calendaires à compter de l'expiration de la Période du Droit de Prémption pour informer le Cédant de son acceptation ou de son rejet du Projet de Transfert, étant précisé que cette acceptation ne peut pas être refusé sans motif légitime. En particulier, le Projet de Transfert peut être rejeté si (i) le (s) Cessionnaire(s) est(sont) un(des) concurrent(s) d'AdoreMe ou détient(détiennent) des intérêts directs ou indirects dans un concurrent d'AdorMe, ou (ii) les documents «Know Your Customer» fournis par le(s) Cessionnaire(s) à la Société révèlent que le(s) Cessionnaire(s) ne respectent pas les lois ou contraintes réglementaires applicables à la Société et/ou AdoreMe (incluant, sans être limité aux, lois et règlements relatifs à lutte contre le blanchiment d'argent). Si le Projet de Transfert n'est pas approuvé par l'Actionnaire Commandité pendant cette période susvisée, alors l'accord sera réputé refusé.

9.5 Dispositions générales

La cession des Actions peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Actions, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

9.6 Dispositions applicables à l'Expert

La Société et le Cédant coopéreront avec l'Expert et fourniront toutes les informations afférentes à la Société et au Projet de Transfert que l'Expert pourrait raisonnablement demander. L'Expert aura le droit (dans la mesure du nécessaire) de baser son estimation sur ces informations.

Pour déterminer la juste valeur de marché des Actions Cédées, l'Expert n'appliquera aucune prime (cession de la société entière ou de participation de contrôle), ni décôte (cession uniquement d'une participation minoritaire) en relation avec la taille de toute participation, et devra également présumer de l'indépendance du vendeur et de l'acheteur et ignorer les restrictions quant au transfert contenues dans les présents Statuts.

La mission de l'Expert sera restreinte et limitée à l'évaluation de la juste valeur de marché des Actions Offertes et ne pourra en aucun cas modifier ou reformuler les termes et conditions du Projet de Transfert.

Tous les sujets relatifs au présent article 9.6 seront traités en anglais, tout comme les décisions de l'Expert qui devront être rendues en anglais. La Société devra demander à l'Expert de rendre son évaluation dès que cela sera raisonnablement possible. L'évaluation de l'Expert s'imposera aux parties. Les frais de l'Expert seront supportés par le Cédant.

9.7 L'interdiction de la cession des Actions de Classe A et de Classe C

Nonobstant des dispositions ci-dessus:

a) le Special Limited Partner n'est pas autorisé à transférer ses Actions de Classe A, sauf à l'un de ses Affiliés (tel que ce terme est défini sous l'article 9.1 de ces Statuts), et les dispositions de l'article 9.1 s'appliquent mutatis mutandis; et

b) l'Actionnaire Commandité n'est pas autorisé à transférer son(s) Action(s) de Classe C (sauf s'il est obligé de la (les) transférer à un nouvel actionnaire commandité nommé par l'Assemblée Générale en vertu de l'article 13).

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 11. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si l'Actionnaire Commandité constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont conservés au siège social de la Société.

Art. 12. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.

12.1. Convocation de l'Assemblée Générale Sauf disposition contraire prévue aux présentes, les dispositions de la Loi relatives aux délais de convocation et au quorum s'appliquent à la convocation et la tenue des Assemblées Générales.

Les Actionnaires sont convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Actionnaire Commandité, conformément aux dispositions prévues par la Loi.

Les Assemblées Générales (autres que les Assemblées Générales annuelles) se tiennent à la date et au lieu indiqués dans les convocations.

Les convocations écrites pour toute Assemblée Générale sont envoyées à tous les Actionnaires nominatifs par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Actions tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale.

Si toutes les Actions sont nominatives, les convocations écrites doivent être obligatoirement envoyées par courrier recommandé ou messagerie internationale.

Si tous les Actionnaires sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Actionnaires participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et de façon continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

12.2. Résolutions des Assemblées Générales

Chaque Action donne droit à un (1) vote auprès de l'Assemblée Générale.

12.2.1. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Actionnaires statuant à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées en Assemblée Générale que si la moitié (1/2) au moins du capital social souscrit est présent ou représenté et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, en cas de modification concernant l'objet ou à la forme de la Société, le texte des résolutions. Les résolutions relatives à la modification des Statuts devront alors être prises par une majorité d'Actionnaires détenant au moins deux-tiers des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale.

12.2.2. En sus des règles de majorité prévues à l'article 12.2.1, dès lors qu'une Assemblée Générale est nécessaire, les décisions ou actions suivantes devront être préalablement et expressément autorisées par les Other Limited Shareholders détenant, soit par eux-mêmes, soit ensemble, au moins cinquante pourcent plus une (50%+1) des Actions de Classe B émises par la Société:

a) toute modification des Statuts de la Société qui pourrait avoir des conséquences préjudiciables sur les droits des Other Limited Shareholders;

b) toute émission de nouvelles Actions sans droit préférentiel de souscription;

c) toute extension de la Période Initiale;

d) la liquidation de la Société (autre que conformément à l'article 23);

e) le fait, pour la Société, de fusionner, entrer en partenariat ou former une entreprise commune;

f) le fait, pour la Société, de constituer des filiales;

g) le fait, pour la Société, (ou l'Actionnaire Commandité, si cela peut avoir un impact sur la Société) de conclure des opérations avec (i) l'un des Actionnaires, (ii) un de leurs Affiliés respectifs, (iii) tout personne physique qui serait un actionnaire direct ou indirect des Actionnaires ou de leurs Affiliés respectifs ou (iv) toute personne qui serait liée par le sang, le mariage ou le pacte civil de solidarité à chacune de ces personnes physiques;

h) le fait pour la Société d'initier, de mettre fin ou transiger sur tout contentieux substantiel;

i) le fait pour la Société de recruter des salariés;

j) la création de privilèges, charges, sûretés, hypothèques, nantissements ou toute charge quelle qu'elle soit, sur tout actif de la Société;

k) le fait pour la Société de souscrire à tout prêt, obligations, emprunt de toute nature;

l) le changement de la nature de l'activité ou de l'objet social de la Société.

Cependant, et sauf disposition légale contraire, les résolutions suivantes requièrent le consentement unanime des Other Limited Shareholders pour pouvoir être adoptées:

a) le changement de la base d'imposition de la Société en dehors du Luxembourg ou le changement de nationalité de la Société;

b) toute augmentation de la responsabilité d'un des actionnaires, en sa qualité d'actionnaire, envers la Société.

Art. 13. Administration. La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité, qui est indéfiniment conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent pas être payées sur les actifs de la Société.

L'Actionnaire Commandité pourra être révoqué par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée aux conditions de quorum et de majorité telles que décrites dans les présents Statuts, comprenant notamment le vote des deux tiers (2/3) de la majorité des Actions de Classe B, en cas de survenance d'un des événements suivants: (a) la condamnation de l'Actionnaire Commandité, ses gérants, et/ou actionnaires le contrôlant, à une infraction pénale (autre qu'une infraction mineur au code de la route), (b) la reconnaissance de la culpabilité de l'Actionnaire Commandité par un tribunal compétent pour violation de ses obligations fiduciaires envers la Société sous la loi applicable, (c) l'interdiction d'agir en qualité d'actionnaire commandité de toute société sous la législation applicable prononcée à l'encontre de l'Actionnaire Commandité, ou (d) la participation de l'Actionnaire Commandité à un acte ou à un ensemble d'actes qui constituent une négligence grave, une fraude, une faute volontaire, ou qui pourrait raisonnablement porter atteinte de manière significative à la réputation de la Société et de ses activités.

Art. 14. Actionnaire Commandité. En application des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

L'Actionnaire Commandité est également investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser des opérations de désinvestissement, sauf dispositions contraires des Statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité.

Art. 15. Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires doivent, vis-à-vis des tiers, s'abstenir de participer et d'interférer dans la gestion de la Société. Les Actionnaires Commanditaires peuvent, cependant, vis-à-vis de la Société, exercer les droits qui sont prévus par la Loi.

Art. 16. Délégation de gestion. L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la conduite de la gestion des actifs de la Société à un tiers conformément aux lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg, sous réserve du respect de tout contrat conclu entre l'Actionnaire Commandité et les Other Limited Shareholders.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité.

La Société est également engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Commandité, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Responsabilité. L'Actionnaire Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société à condition que ces dettes ne puissent pas être payées sur les actifs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur de leurs apports au capital de la Société. En application de l'article 108 de la Loi, tout Actionnaire Commanditaire qui signerait au nom de la Société ou qui réaliserait un acte de

gestion, notamment en vertu d'un pouvoir spécial, encourra la même responsabilité que l'Actionnaire Commandité vis-à-vis des tiers. Les Actionnaires Commanditaires seront également responsables conjointement et solidairement vis-à-vis des tiers pour les engagements qu'ils n'auraient pas pris s'il s'avère qu'ils ont régulièrement géré les affaires de la Société.

Art. 19. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou aucune opération conclu entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou les dirigeants de la Société détiennent des intérêts dans, ou sont administrateurs, collaborateurs, dirigeants ou salariés de cette autre société ou entité.

Art. 20. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) réviseur d'entreprise agréée (le «Réviseur Externe»). Le premier Réviseur Externe sera nommé pour la première fois par une résolution qui sera adoptée immédiatement après la constitution de la Société, puis par la suite par l'Assemblée Générale annuelle. Son mandat prendra fin au jour de la nomination de son remplaçant. Le changement de Réviseur Externe est soumis à l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

Si la Société n'élit pas un Réviseur Externe, la Société nommera un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») dans le sens de l'article 109 de et suivant la Loi.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, l'Actionnaire Commandité dressera les comptes annuels et un inventaire de la Société dans la forme requise par la Loi.

A tout moment pendant la période de quinze (15) jours précédant l'Assemblée Générale, chaque Actionnaire peut inspecter au siège social de la Société, entre autres, l'inventaire, le bilan, le compte de résultats ainsi que les rapports de l'Actionnaire Commandité et du Réviseur Externe, ou le cas échéant, du Conseil de Surveillance.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

Les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B et d'Action(s) de Classe C recevront les distributions dans l'ordre de priorité suivant:

(i) d'abord, la Société distribuera à chaque Action de Classe A, Action de Classe B et Action de Classe C, un montant à concurrence du montant total de la contribution versée (nominal et prime d'émission) pour chaque Action (en prenant compte toutes les distributions antérieures);

(ii) puis, tout montant disponible pour distribution du revenu net et/ou des plus values nettes, après avoir versé à tous les Actionnaires un montant égal à leur contribution tel que prévu au paragraphe (i) ci-dessus, à hauteur de quatre-vingt pour cent (80%) aux Actions de Classe B et Action(s) de Classe C (au pro rata de leur contribution respective versée (nominal et prime d'émission) et à hauteur de vingt pour cent (20%) aux Actions A (au pro rata de leur contribution versée (nominal et prime d'émission)).

Lors de la distribution finale de tous les actifs de la Société à la suite de sa liquidation, le liquidateur de la Société demandera au Réviseur Externe (ou le cas échéant, à un autre réviseur d'entreprises agréé nommé à cet effet par l'Actionnaire Commandité) de confirmer que le Special Limited Shareholder en sa qualité de détenteur d'Actions de Classe A n'a pas perçu, au total, un montant de carried interest excédant vingt pour cent (20%) des bénéfices de la Société. Si le Réviseur Externe (ou tout autre réviseur d'entreprises agréé nommé (selon le cas)) n'est pas en mesure de le confirmer et identifie un excédant, le Special Limited Shareholder sera tenu de rembourser l'excédant à la Société (qui devra distribuer les sommes en application de l'ordre de priorité ci-dessus, mais de telle manière à ne pas créer un autre excédant), sous réserve que le montant maximal que le Special Limited Shareholder est tenu de rembourser soit plafonné au montant qui lui a été distribué moins tout impôt payé ou payable par lui.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas automatiquement dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant l'Actionnaire Commandité.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessus. La Société sera dissoute à la survenance du premier des événements suivants (a) la révocation de l'Actionnaire Commandité (sauf si un successeur est nommé sous 60 jours) et (b) l'expiration de la Période Initiale (sauf extension telle que prévue dans les Statuts). En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Après le paiement ou la provision de toutes les dettes ou charges contre la Société, y compris les dépenses concernant la liquidation, le boni de liquidation net sera distribué aux Actionnaires de telle manière à obtenir les mêmes règles de distribution que celles prévues à l'article 23 ci-dessus.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, (sous réserve des dispositions légales d'ordre public auxquelles il ne peut pas être renoncé), à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

Art. 26. Frais et dépenses. Rémunération de l'Actionnaire Commandité

L'Actionnaire Commandité percevra une rémunération de la Société qui sera convenu contractuellement avec les Actionnaires.

Dépenses de fonctionnement

La Société sera redevable de tous les frais engagés dans le cadre de son fonctionnement et son administration, y compris (sans que cette liste ne soit limitative): honoraires des prestataires de services (y compris du Réviseur Externe), frais et coûts juridiques, corporate et fiscaux, frais comptables, frais relatifs à la publication et aux envois de tous les rapports, ainsi que les frais relatifs aux réunions ou à la consultation des Actionnaires, frais bancaires et intérêts sur les prêts en cours

L'Actionnaire Commandité supportera ses propres frais généraux, y compris la rémunération de ses salariés, loyers, utilitaires, et autres frais semblables. L'Actionnaire Commandité souscrita à une police d'assurance civile pour ses gérants, dirigeants, salariés et pour les personnes nommées par lui en tant que gérant, administrateur ou membre du conseil d'administration.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés,

- Côteaux Investment Management S.à r.l., représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit une (1) Action de Classe C pour un montant total de dix mille US Dollars (USD 10.000)

- Côteaux CoInvest S.à r.l., représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit trois (3) Actions de Classe A pour un montant total de trente mille US Dollars (USD 30.000).

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par les Actionnaires susmentionnés par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de quarante mille US Dollars (USD 40.000) payé par les Actionnaires est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des actionnaires

Les parties comparantes, agissant en tant qu'Actionnaires de la Société représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, et se considérant comme ayant été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) ERNST & YOUNG, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, établie et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47771, a été nommé en qualité de Réviseur Externe.

2) Le siège social est fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: K. FOURNARI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1 mars 2016. 2LAC/2016/4432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074564/909.

(160039592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

CJF Construction Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 187.040.

L'an deux mille seize, le onze février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Jessica Ferreira Janine DA CONCEICAO, employée, demeurant à F-54400 Longwy (France), 10, avenue du Bivaque,
- 2.- Carlos Augusto FERREIRA DA CONCEICAO, entrepreneur de construction, demeurant à F-54720 Lexy (France), 10, route départementale 172.

Les comparants sont les seuls associés de la société «CJF CONSTRUCTION Sàrl», établie et ayant son siège social à L-4390 Pontpierre, rue de Schifflange, constituée suivant acte du notaire Karine REUTER de Pétange en date du 6 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1897 du 21 juillet 2014, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 novembre 2014, publié au dit Mémorial C, numéro 109 du 15 janvier 2015, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.040.

Les comparants prennent, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de transférer le siège social de Mondercange à Wickrange (commune de Reckange-sur-Mess) et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

' **Art. 4.** Le siège social est établie dans la commune de Reckange-sur-Mess".

Deuxième résolution

Les comparants décident de fixer l'adresse du siège social de la société à L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DA CONCEICAO, FERREIRA DA CONCEICAO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016081253/35.

(160047546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Fenan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 204.374.

STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the second day of the month of February;

Before Us Me Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company “VICTORY BUSINESS CENTER S.A.”, in abbreviation “VBC S.A.”, established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 174540,

duly represented by its sole director Ms. Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, company director, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

here represented by Mr. Johny Silva Fonseca, private employee, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company (“société anonyme”) under the name of “FENAN S.A.” (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company's object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

The Company can directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favor of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

For the period foreseen here below, the corporate capital may be increased from its present amount up to FIVE MILLION euros (5,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE euro (1.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with articles 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the Second Friday of the month of May at 11:30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void".

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2017.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder. All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

*Extraordinary general meeting
Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Daniel GALHANO, born on July 13, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Mr. Laurent TEITGEN, born on January 5, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and
 - c) The public limited company “SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A.”, in abbreviation “SITS S.A.”, established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149718.
4. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Laurent TEITGEN, prenamed, is appointed as permanent representative of the director named under c).
5. The public limited company “Revisora S.A.”, established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Daniel GALHANO, above named, is appointed as chairman of the board of directors.
7. The mandates of the directors, the chairman of the board of directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2021.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,150,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le deux février;

Pardevant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme “VICTORY BUSINESS CENTER S.A.”, en abrégé “VBC S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174540,

dûment représentée par son administratrice unique Mademoiselle Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, administratrice de société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Johny Silva Fonseca, employé privé, demeurant professionnellement au L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de “FENAN S.A.” (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférent aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale d'UN euro (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du présent acte de constitution, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2017.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et

c) La société anonyme “SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A.”, en abrégé “SITS S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.

4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sous c).

5. La société anonyme “Revisora S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.

6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, préqualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.

7. Les mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2021.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SILVA FONSECA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 4165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016075830/640.

(160040505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

ATI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.253.125,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 180.397.

In the year two thousand and sixteen, on the third of March.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TDY Holdings, LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1403 Foulk Road, Suite 200, Wilmington, DE 19803, the United States of America, with company number 06-1585041,

here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 3, 2016.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “ATI Lux Holdings S.à r.l.”, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.397, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 16th, 2013, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” number 2766 on November 6rd, 2013 (the “Company”). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned

notary dated October 11th, 2013, published in the “Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations” number 3062 on December 3th, 2013.

II. The Company's share capital is set at one million seven hundred and eleven thousand British Pounds (GBP 1,711,000.-) represented by one million seven hundred and eleven thousand (1,711,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its rights to the convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen million five hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-five British Pounds (GBP 19,542,125.-) in order to raise it from its present amount of one million seven hundred and eleven thousand British Pounds (GBP 1,711,000.-) to twenty-one million two hundred and fifty-three thousand one hundred and twenty-five British Pounds (GBP 21,253,125.-), by the creation and issue of nineteen million five hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-five British Pounds (19,542,125) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, TDY Holdings, LLC, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the new shares and to have them fully paid up, by a contribution in kind and subsequent termination of a certain, unquestionable and undisputed receivable which is due by the Company, in the amount of one hundred and ninety-five million four hundred and twenty-one thousand two hundred and forty-six British Pounds (GBP 195,421,246.-) (the “Contribution in Kind”).

The excess amount of one hundred and seventy-five million eight hundred and seventy-nine thousand one hundred and twenty-one British Pounds (GBP 175,879,121.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated March 3, 2016; and
- a declaration from TDY Holdings, LLC, prenamed, dated March 3, 2016.

TDY Holdings, LLC, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable; and
- the Contribution in Kind is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twenty-one million two hundred and fifty-three thousand one hundred and twenty-five British Pounds (GBP 21,253,125.-) represented by twenty-one million two hundred and fifty-three thousand one hundred and twenty-five (21,253,125) shares with a nominal value of one British Pounds (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le trois mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TDY Holdings, LLC, une société constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware, ayant son adresse au 1403 Foulk Road, Suite 200, Wilmington, DE 19803, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au registre local des sociétés sous le numéro 06-1585041.

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 mars 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «ATI Lux Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.397, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 Septembre 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, n°2766, le 6 Novembre 2013 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifié pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, n°3062, le 3 décembre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent onze mille Livres Sterlings (GBP 1.711.000,-) représenté par un million sept cent onze mille (1.711.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique renonce à son droit de convocation. L'Associée Unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour lequel lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions cinq cent quarante-deux mille cent vingt-cinq Livres Sterlings (GBP 19.542.125,-), pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent onze mille Livres Sterlings (GBP 1.711.000,-) à vingt-et-un millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre-vingts Livres Sterlings (GBP 21.253.125,-), par la création et l'émission de dix-neuf millions cinq cent quarante-deux mille cent vingt-cinq (19.542.125) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, TDY Holdings, LLC, prénommée, par sa mandataire, a déclaré souscrire à la totalité des nouvelles parts sociales et les libérer intégralement, par un apport en nature consistant en l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, d'un montant de cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent vingt-et-un mille deux cent quarante-six Livres Sterlings (GBP 195.421.246,-) (l'«Apport en Nature»).

Le montant excédentaire de cent soixante-quinze millions huit cent soixante-dix-neuf mille cent vingt-et-une Livres Sterlings (GBP 175.879.121,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par les documents suivants:

- Une déclaration du conseil de gérance de la Société en date du 3 mars 2016; et
- Une déclaration de TDY Holdings, LLC, prénommée, en date du 3 mars 2016.

TDY Holdings, LLC, prénommée, par sa mandataire, a déclaré:

- Etre la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- L'Apport en Nature est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à vingt-et-un millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre-vingts Livres Sterlings (GBP 21.253.125,-) représenté par vingt-et-un millions deux cent cinquante-trois mille cent quatre-vingts (21.253.125) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 mars 2016. Relation: GAC/2016/1870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079166/158.

(160045127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Airbase S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, 6, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 204.572.

— STATUTS

L'an deux mille seize le trois mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Selim SCHILTZ, restaurateur, né à Luxembourg le 29 mai 1975, demeurant à L-6195 Imbringen, 40, route de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, la prestation de services hôteliers et de location de chambres, de services de catering, les activités de traiteurs, organisateur d'événements et soirées, la location de salles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social, notamment mobilières et immobilières.

La Société pourra également acquérir ou vendre tout bien ou droit immobilier, donner à bail, et dans ce cadre emprunter et consentir à toute prise d'hypothèque ou de garantie.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination de «AIRBASE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, prénommé, Monsieur Selim SCHILTZ, prénommé déclare souscrire les cent (100) parts sociales et les libérer entièrement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2016.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2632 Findel, 6, rue de Trèves.
2. L'associé décide de nommer Monsieur Selim SCHILTZ, prénommé, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. SCHILTZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 7 mars 2016. 1LAC/2016/7537. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079149/137.

(160045027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

BRU II GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ISK 1.099.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.177.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. Gisli Hjálmtýsson, residing at 7, Kringlunni, 10th Floor, IS-103 Reykjavik, Iceland; and

2. Bru Venture Partners S.A., a company incorporated and governed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 1 Cote d'Eich, L-1411 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127 379,

both here represented by Mrs. Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Bru II GP S.à r.l." (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on August 2, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 44 on January 7, 2006, and the articles of incorporation of which were lastly amended by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, in replacement of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on January 10, 2014, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 568 on March 4, 2014.

Gisli Hjálmtýsson currently holds twenty five (25) shares of the Company and Bru Venture Partners S.A. holds seventy five (75) shares of the Company.

II. The Company's share capital is set at one million ninety-nine thousand Icelandic Krona (ISK 1,099,000.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of ten thousand nine hundred ninety Icelandic Krona (ISK 10,990.-) each, all of which are fully paid up.

III. The shareholders through their proxyholder have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to accept the resignation of Mr Ulfar Steindorsson as Category A manager of the Company effective on the 30th of December 2015.

Second resolution

The shareholders resolved to amend article 10 of the Company's articles of incorporation and to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by a Board of at least three (3) managers.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital. One vote is attached to each share.”

Third resolution

The shareholders resolved to amend article 11 of the Company's articles of incorporation and to give it henceforth the following wording:

« **Art. 11. Powers of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the Board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers of the Company.

The Board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.»

Fourth resolution

In consequently, the managers of the Company are:

- Christophe CAHUZAC
- Gisli HJÁLMTÝSSON
- Sigurður I. BJÖRNSSON

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Gisli Hjalmtýsson, résidant au 7, Kringlunni, 10^{ème} étage, IS-103 Reykjavik, Islande; et
2. Bru Venture Partners S.A., une société constituée et gouvernée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127 379,
tous les deux ici représentés par Madame Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Bru II GP S.à r.l.» (la «Société»), constituée suivant acte notarié reçu en date du 2 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 44 du 7 janvier 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 10 janvier 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 568 du 4 mars 2014.

Gisli Hjalmtýsson est actuellement détenteur de vingt-cinq (25) parts sociales de la Société et Bru Venture Partners S.A. est détentrice de soixante-quinze (75) parts sociales de la Société.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingt-dix-neuf mille Couronnes islandaises (CIS 1.099.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille neuf cent quatre-vingt-dix Couronnes islandaises (CIS 10.990,-) chacune, entièrement libérées.

III. Les associés, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Ulfar Steindorsson de ses fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 décembre 2015.

Seconde résolution

Les associés ont décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un Conseil de gérance composé d'au moins trois (3) gérants.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision prise par la majorité des Associées représentant au moins trois quatre du capital social. Chaque part sociale donne droit à une voix».

Troisième résolution

Les associés ont décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

Le Conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.»

Quatrième résolution

En conséquence, les gérants de la société sont:

- Christophe CAHUZAC
- Gisli HJÁLMTÝSSON
- Sigurður I. BJÖRNSSON

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7342. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079191/131.

(160045633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Aviva Investors Cells SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 204.603.

Extract of the limited partnership agreement (the "LPA") of Aviva Investors CELLS SCSp dated 11 March 2016

1. Sole unlimited partner. Aviva Investors Cells (GP) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of EUR 12,500 (the Managing General Partner is the sole unlimited partner of the Partnership).

2. Name, Corporate Object and Registered office.

2.1 Name

The name of the special limited partnership (société en commandite spéciale) is "Aviva Investors CELLS SCSp" (the Partnership).

2.2 Corporate object

The purpose of the Partnership is to carry on the business of investment activities in seeking to achieve the Investment Objective (as defined in the LPA) and in particular, but without limitation, to identify, research, negotiate, make, manage and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute investments (directly or indirectly through one or more Holding Companies(as defined in the LPA), which will include the purchase, subscription, acquisition, sale and disposal of real estate assets, the investment in shares, debentures, convertible loan stock, other securities of whatever nature (whether

listed or unlisted), derivatives and other financial instruments, and the incurrence or making of shareholder loans (whether secured or unsecured), in connection with real estate held directly or indirectly by the Partnership.

2.3 Registered office

The registered office of the Partnership is at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Appointment of the manager and signatory powers.

3.1 Management

The Partnership will be managed by the Managing General Partner.

3.2 Signatory powers

The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Managing general Partner.

The Partnership shall further be bound by the signature of any person to whom specific signatory power is granted by the Partnership, but only within the limits of such power.

4. Commencement and duration of the partnership. The Partnership has been incorporated on 11 March 2016 for an unlimited duration, unless the Partnership is sooner dissolved upon the happening of an event as described in the LPA.

The present extract is followed by a French translation and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Extraits du contrat social (le "Contrat Social") de Aviva Investors Cells SCSp signé le 11 mars 2016

1. Associé commandite unique. Aviva Investors Cells (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de EUR12.500 (l'Associé Gérant Commandité est l'unique associé commandité de la Société).

2. Dénomination, Objet social et Siège social.

2.1 Dénomination

La dénomination de la société en commandite spéciale est «Aviva Investors CELLS SCSp» (la Société).

2.2 Objet social

L'objet de la Société est d'exercer des activités d'investissement et de tenter d'atteindre l'Objectif d'Investissement (tel que défini dans le Contrat Social) et en particulier, mais non exclusivement, d'identifier, de rechercher, de négocier, de faire, de gérer et de surveiller les progrès et de vendre, réaliser échanger ou distribuer des investissements (directement ou indirectement à l'intermédiaire d'une ou plusieurs Sociétés Holding (tel que défini dans le Contrat Social)) d'investir les fonds qui sont en sa possession dans le but de faire bénéficier ses Associés (tel que défini dans le Contrat Social) du résultat de sa gestion et d'identifier, de rechercher, de négocier, d'effectuer et de surveiller les progrès des Investissements (tel que défini dans le Contrat Social) qui comprendront l'achat, la souscription, l'acquisition, la vente et la cession d'actifs immobiliers, l'investissement dans des actions, des obligations, des obligations convertibles en actions, d'autres titres de toute nature (cotées ou non cotées), dérivés et d'autres instruments financiers et la naissance ou le consentement de prêts d'actionnaires (garantis ou non) en relation avec des actifs immobiliers détenus directement ou indirectement par la Société.

2.3 Siège social

Le siège social de la Société est sis au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

3. Désignation du gérant et pouvoirs de signature.

3.1 Gestion

La Société sera gérée par l'Associé Gérant Commandité.

3.2 Pouvoir de signature

La Société sera engagée pour toute matière à l'égard des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité.

La Société sera également engagée par la signature de toute personne à qui un pouvoir de signature spécifique a été octroyé par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

4. Commencement et durée de la société. La Société a été constituée le 11 mars 2016 pour une durée illimitée, à moins que la Société soit dissoute plus tôt suite à la survenance d'un événement décrit dans le Contrat Social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pour l'Associé Gérant Commandité

Mark Phillips

Manager

Référence de publication: 2016079133/72.

(160045690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Betulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 191.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016077021/11.

(160042202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Belim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.909.

L'an deux mille seize,

le huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELIM S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.909 (NIN 1991 22 08 853),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 209 du 19 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 6 janvier 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 231 du 30 mai 1992.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 20 avril 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1066 du 12 juillet 2002.

Que le capital social de la société s'élève à cent quarante-huit mille sept cent trente-six Euros onze Cents (€ 148.736,11.-), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros soixante-dix-neuf Cents (€ 24,79.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparantes et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société BELIM S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Frank RAMPELBERG, retraité, demeurant à B-2610 Wilrijk, Kapittelstraat, 3, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. CRAVEIRO, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 mars 2016. Relation: GAC/2016/1900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079199/57.

(160045617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

JP Residential XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 156.946.

Nach ihrer Adressänderung, befindet sich der Sitz der Jargonnant Partners S.à r.l., Teilhaberin der Gesellschaft, nunmehr in der 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. März 2016.

JP Residential XI S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2016084265/14.

(160051491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

JP Residential XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.396.

Nach ihrer Adressänderung, befindet sich der Sitz der Jargonnant Partners S.à r.l., Teilhaberin der Gesellschaft, nunmehr in der 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. März 2016.

JP Residential XII S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2016084266/14.

(160051490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Icar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.533,00.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, rue de Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 101.121.

Monsieur STREGAPEDE Giacomo demeurant 19, Rue Pasteur L - 4276 ESCH-SUR-ALZETTE intervenant en tant que gérant déclare que, suite au décès de Monsieur Robert ZUPANOSKI, c'est son épouse Madame Antonella STREGAPEDE qui héritera de l'ensemble des parts sociales de la société et qui en sera l'associée unique.

Référence de publication: 2016084236/11.

(160051178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Interocean Shipping and Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 62.245.

LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RCS B83527) démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société INTEROCEAN SHIPPING AND INVESTMENT SA (RCS B 62.245) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Le mercredi 23 mars 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016084242/10.

(160051189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 344.050.150,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.224.

Le bilan au 10 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.*Pour la société*

Référence de publication: 2016087531/11.

(160055607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Cleveland Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 122.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 1^{er} avril 2016.

Référence de publication: 2016087563/10.

(160055502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Building and Office Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.384.

Les comptes annuels au 28 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016087547/10.

(160055384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Corning Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 118.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Société Corning Finance Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corning Finance Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016087574/11.

(160055317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.